



PROTOCOLE SANITAIRE

Collège Catherine BERNARD

Ce protocole est élaboré à partir du protocole national.
Celui-ci sera actualisé à chaque fois que nécessaire en fonction des nouveaux éléments
mis à jour par le gouvernement

Mise à jour : 14 mai 2020

SOMMAIRE

- 1. Contexte**
- 2. Principes généraux**
- 3. Organisation du protocole sanitaire**
 - I. Maintien de la distanciation physique
 - II. Application des gestes barrière
 - III. Nettoyage des locaux
 - IV. Abords de l'établissement
 - V. Accueil / entrée des élèves
 - VI. Cour de récréation
 - VII. Toilettes
 - VIII. Circulation dans les couloirs
 - IX. Salles de classe
 - X. Restauration scolaire
- 4. Nouveaux emplois du temps**
- 5. Informations utiles**

1 - CONTEXTE

La situation sanitaire du pays, liée au coronavirus, a impliqué la fermeture du collège depuis le lundi 16 mars 2020.

Une continuité pédagogique a été mise en place et **elle se poursuit**. Elle a permis de maintenir un contact régulier entre les professeurs et la quasi-totalité des élèves.

Le Président de la République, le Premier Ministre et son gouvernement ont choisi d'assurer une réouverture des écoles et des établissements scolaires, progressivement, à partir du 11 mai 2020 dans le respect des prescriptions sanitaires émises par les autorités.

Pour les classes de 6^{ème} et 5^{ème} uniquement, la réouverture du collège Catherine Bernard se fera à partir du **lundi 18 mai 2020**.

Pour les classes de 4^{ème} et 3^{ème}, la décision sera prise par le gouvernement et connue fin mai. **Ces 2 niveaux poursuivront l'enseignement à distance**

·

2 – PRINCIPES GÉNÉRAUX

Ce protocole sanitaire, élaboré selon les prescriptions émises par le ministère des solidarités et de la santé à la date du 30 avril 2020, repose sur cinq principes généraux :

- * **Le maintien de la distanciation physique**
- * **L'application des gestes barrière et le port du masque**
- * **La limitation des déplacements des élèves**
- * **L'assurance d'une désinfection des locaux et des matériels**
- * **La communication, l'information et la formation**

La sécurité dépend de tous et du respect et de l'engagement de chacun !

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel.

Ils s'engagent, notamment, à ne pas mettre leurs enfants au collège en cas d'apparition de symptômes laissant penser au Covid-19 chez l'élève ou dans la famille de l'élève. Ils sont les mieux placés pour rappeler à leurs enfants les gestes barrière et la distanciation physique.

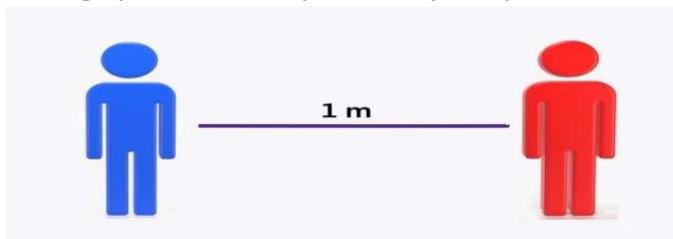
Les parents sont invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour le collège. En cas de symptômes ou de fièvre (37,8°C), l'enfant ne devra pas se rendre au collège et les familles en informeront la vie scolaire.

- Les personnels procéderont de la même manière.
- Les infirmiers de l'Éducation nationale apportent expertise et conseils aux équipes.

3- Organisation du protocole sanitaire

I- Maintien de la distanciation physique

La règle de distanciation physique - distance minimale d'1 mètre entre chaque personne - permet d'éviter les contacts directs, la contamination respiratoire et/ou par gouttelettes. Elle doit être respectée dans tous les contextes et dans tous les espaces (trajet en cars, arrivée et abords du collège, récréation, circulation dans les couloirs, préau, montée en classe, toilettes, etc.). L'organisation au collège permet de respecter ce principe.



II- Application des gestes barrière

Les gestes barrière doivent être appliqués en permanence, partout, par tout le monde. Ce sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces contre la propagation du virus.



PROTOCOLE TRÈS STRICT PRÉVU POUR LA CIRCULATION DANS L'ÉTABLISSEMENT :

L'objectif est de limiter les croisements entre élèves de classes différentes ou de niveaux différents. Des sens de circulation sont mis en place et devront être scrupuleusement respectés.

PAS D'ÉCHANGES D'OBJETS



Les échanges d'objets, feuilles, livres, crayons... **sont interdits** pour éviter toute contamination. **Tous les élèves doivent avoir leur propre matériel.** **Aucun matériel ne pourra être prêté, ni par un autre élève, ni par l'enseignant.**

Les matériels pédagogiques fournis par l'enseignant (photocopies, etc.) feront l'objet d'une attention particulière quant au respect des normes d'hygiène.

PORT OBLIGATOIRE DU MASQUE : Le masque doit être manipulé avec des mains propres et placé correctement. Une fois en place il ne doit plus être retiré. Dans le cas de masques lavables, ils devront être lavés conformément aux recommandations du fabricant.



LE COLLÈGE DISPOSERA D'UN STOCK DE MASQUES LIMITÉ DISTRIBUÉ PRIORITAIREMENT :

- À ses personnels ;
- À un élève n'en disposant pas, à titre exceptionnel.

Il appartiendra aux parents de fournir 2 masques minimum par jour à leurs enfants lorsqu'ils seront accessibles à l'ensemble de la population. Dans l'attente, le ministère de l'Éducation nationale dote chaque collège en masques, pour les élèves qui n'en ont pas.

Pour les masques réutilisables, les familles sont priées de fournir 2 sacs hermétiques (type sachet de congélation avec zip) dans lesquels seront placés les masques, séparément.

PROTOCOLE STRICT, SOUS SURVEILLANCE DES ADULTES, PRÉVU POUR LE LAVAGE DES MAINS.

Le lavage des mains durera au moins 30 secondes et s'effectuera aux moments suivants :

- * À l'arrivée au collège
- * Après les récréations
- * Avant et après chaque repas
- * Avant d'aller aux toilettes et après y être allé
- * Après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué
- * Autant que de besoin après avoir manipulé des objets
- * Le soir avant de rentrer chez soi

III- Nettoyage des locaux



Un protocole de nettoyage quotidien des locaux a été élaboré et sera mis en application.

Le nettoyage des locaux utilisés sera réalisé plusieurs fois par jour par les agents, en respectant les consignes gouvernementales. Chaque personnel et élève devra absolument respecter les consignes pour le respect sanitaire de chacun.

1 FOIS / JOUR : Nettoyage et désinfection des sols, tables et chaises (salles de classe et lieux de passage). Les poubelles seront vidées.

PLUSIEURS FOIS / JOUR :

Nettoyage et désinfection des espaces utilisés, zones fréquemment touchées : Sanitaires, toilettes, lavabos, robinets, chasses d'eau, ...

Points de contact : poignées de porte, de fenêtre, interrupteurs, rampes d'escalier, ...

Approvisionnement permanent des toilettes, en savon liquide et en essuie-mains.

IV- Abords de l'établissement

Concernant les abords de l'établissement, il sera interdit de se regrouper. Dès leur arrivée, les élèves devront se présenter à la grille du collège, en respectant la distanciation d'1 mètre minimum et seront pris en charge par une équipe de la vie scolaire.

V- Accueil / Entrée des élèves

- Les élèves n'auront plus besoin de montrer leur carnet pour entrer au collège
- L'accès aux casiers ne sera plus possible sauf le 1^{er} jour pour y récupérer des affaires et uniquement accompagné d'un adulte.
- Une fois la grille franchie, les élèves devront se diriger vers les sanitaires en suivant les consignes des adultes présents.
- Un lavage des mains sera organisé avant la montée en classe.
- Les élèves montent en classe, les enseignants attendent les élèves dans la salle.

VI- Cour de récréation

Les élèves devront se tenir à plus d'1 mètre les uns des autres, éviter de se toucher et éviter de toucher tout objet. Ils ne devront pas toucher les surfaces marquées par de la rubalise.

Chaque groupe devra rester dans la zone qui lui a été attribuée.

Les assistants d'éducation veilleront à ce que la distanciation physique soit respectée.



VII- Toilettes

Sous la responsabilité d'un adulte, le lavage des mains sera effectué plusieurs fois par jour et à chaque fois que nécessaire.

- Les élèves se positionnent sur le marquage au sol, devant l'entrée des sanitaires.
- Ils devront se laver les mains avant et après l'utilisation des toilettes. - Uniquement 2 élèves par toilette.
- Du savon et du papier essuie-mains seront disponibles aux lavabos.
- Une fois les mains lavées puis essuyées, l'élève jette l'essuie-main dans la poubelle prévue à cet effet.

VIII- Circulation dans les couloirs

Un affichage sera visible pour indiquer le sens de circulation. Il sera **OBLIGATOIRE** de le respecter.

IX - Salles de classe



Pour éviter le brassage des élèves, il a été décidé que ce seront les enseignants qui changeront de salle. Chaque élève restera donc dans la même salle et à la même place pendant toute la durée de sa présence dans l'établissement. Les cartables resteront en classe toute la journée.

Chaque professeur aura à sa disposition le nécessaire pour nettoyer le matériel utilisé après chaque cours. Les agents ou les enseignants veilleront à l'aération fréquente des locaux. Les salles occupées pendant la journée seront aérées, nettoyées et désinfectées aussi souvent que possible.

Concernant l'EPS : Les élèves devront porter une tenue de sport le jour où ils auront EPS (pas d'utilisation possible des vestiaires).

Seront privilégiés les activités extérieures lorsque le temps le permettra, ainsi que les parcours sportifs individualisés. Les consignes du professeur concernant la distanciation physique devront être strictement respectées.

X- Restauration scolaire

Avant d'aller déjeuner, les élèves laissent leur cartable dans leur salle de classe.

Les demi-pensionnaires, toujours accompagnés d'un adulte, sortent en respectant les règles de circulation et de distanciation physique et se positionnent sur le marquage au sol devant les toilettes. Ils retirent leur premier masque et le place dans la pochette prévue à cet effet puis se lavent les mains aux lavabos (voir consignes toilettes).

Ils récupèrent leur repas et :

- Si le temps le permet ils s'installent dans la zone de la cour de récréation qui leur est réservée et déjeunent.
- Dans le cas contraire ils déjeunent à leur table dans leur salle de classe en 30 minutes puis sortent de la salle et suivent les consignes des adultes. Ce temps doit permettre le nettoyage de la salle.

Une fois le repas terminé, les élèves se lavent les mains sous la responsabilité d'un adulte puis mettent leur 2e masque pour le reste de la journée.

Ce plan est révisable s'il peut être amélioré pour garantir la sécurité de tous.

TOUT USAGER DU COLLÈGE S'ENGAGE À RESPECTER LES GESTES BARRIÈRE, LES SENS DE CIRCULATION, LES MARQUAGES AU SOL ET LES RÈGLES ÉLÉMENTAIRES D'HYGIÈNE.

TOUT ÉLÈVE, QUI PAR SON COMPORTEMENT, RISQUERAIT DE COMPROMETTRE LA SÉCURITÉ SANITAIRE POURRA ÊTRE IMMÉDIATEMENT ISOLÉ ET RENDU À SA FAMILLE.

4- Nouveaux emplois du temps

Les élèves de 6e et 5e seront accueillis dans l'établissement le lundi, mardi, jeudi et vendredi. Le mercredi matin sera réservé à l'entretien des locaux ainsi qu'à l'accueil des élèves dont les parents sont « personnels prioritaires ». Les élèves seront par groupes de 15 au maximum par classe.

Un nouvel emploi du temps sera édité et communiqué à tous les usagers du collège.

Nouveaux horaires des cours jusqu'à fin mai :

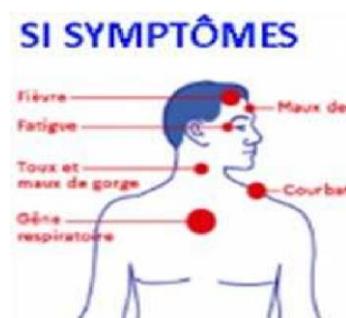
- En 6^{ème} : 9h30-12h30 et 13h30-16h30
- En 5^{ème} : 8h30-11h30 et 12h30-15h30
- Des récréations décalées sont prévues.

Transports en autocar : Le ramassage des élèves sera assuré à raison d'une capacité limitée à 15 élèves par car. **Le port du masque pour accéder au car est obligatoire.**

5- Informations utiles

**ÉLÈVE / ADULTE :
PROCÉDURE DE GESTION D'UN CAS SUSPECT**

Les symptômes évocateurs sont : Toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre, etc.



1. Isolement immédiat de l'élève ou de l'adulte avec un masque dans la salle dédiée du collège qui contient l'équipement préconisé pour garantir la protection sanitaire ;
2. Prise de la température avec un thermomètre sans contact ;
3. Appel des parents pour venir chercher l'élève, organisation du retour à domicile ou de la prise en charge médicale ;
4. Rappel de la procédure à suivre par les parents à savoir :
 - Éviter les contacts physiques avec l'enfant
 - S'assurer, en lien avec le médecin traitant, de la réalisation d'un test de dépistage de leur enfant dans un centre prévu à cet effet
5. Prévenir le personnel de santé de l'éducation nationale référent pour l'aide à l'analyse des contacts de l'élève (Cf. annexe du plan ministériel Covid-19), depuis les 48h précédant le début des symptômes, selon les critères de Santé Publique France ;
6. Mise en œuvre du processus opérationnel de suivi et d'isolement des cas contacts selon les prescriptions qui seront définies par les autorités sanitaires ;
7. Nettoyage des locaux et objets touchés, dans le cadre du protocole habituel ;
8. En cas de test positif :
 - Le responsable de l'établissement informe le Département et la DSDEN
 - En lien avec les autorités sanitaires, les services académiques définissent les modalités de dépistage des autres élèves et personnels
 - Accompagnement dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par un médecin ou un membre de l'équipe mobile locale COVID-19 pour déterminer la stratégie d'isolement la plus adaptée au contexte.
 - Information des personnels et des parents des élèves ayant été en contact avec le malade.

Numéro utile pour joindre le collège : 02 32 94 93 50

Accueil téléphonique assuré à partir du 18 mai :

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 7h45 à 12h00 puis de 13h00 à 16h30.

Le mercredi de 9h00 à 12h00.

ATTENTION - L'accès à l'établissement est strictement interdit et réglementé. Dans tous les cas, il est préférable de prendre rendez-vous par téléphone ou par mail (0762286x@ac-rouen.fr) avant de se présenter au collège.

RAPPEL - Le port du masque dans l'enceinte de l'établissement est obligatoire. Il pourra être utile que les élèves aient des mouchoirs jetables ainsi qu'un petit flacon de gel hydro alcoolique (il y en aura cependant dans chaque salle de classe utilisée).